

## L'EXPORTATION DES VINS DE FRANCE SOUS LE SECOND EMPIRE

par Madame Gabrielle CADIER

Dans l'histoire du commerce extérieur de la France, le Second Empire et les quelques années qui le suivent sont la seule époque, en dehors de celle qui commence en 1957, où le système douanier français n'a pas été caractérisé par le protectionnisme.

La libéralisation des échanges s'est faite lentement et dans quelques domaines précis pendant l'Empire autoritaire, puis plus largement à partir de 1860 à la suite du Traité franco-anglais. Dans ce Traité, la principale concession anglaise était un abaissement des droits sur les vins. A la suite de ce Traité, d'autres conventions commerciales furent signées avec différents pays d'Europe et toujours des clauses spéciales étaient prévues pour les vins français. Les vins se présentent donc comme un des principaux postes d'exportation de la France à cette époque, d'où l'intérêt de cette étude pour connaître un secteur important du commerce extérieur de la France sous le Second Empire.

Mais ce travail est intéressant à un autre point de vue beaucoup plus vaste. Un large débat est actuellement ouvert pour savoir si le Libre-Echange fut favorable ou non à l'économie française. Cette étude est très difficile à faire étant donné les crises tant économiques que politiques qui ont affecté l'économie française et européenne pendant les années 60.

Aussi, avant de pouvoir peut-être trancher dans ce débat, il faut étudier l'évolution de chaque produit d'exportation. Or les vins se présentent comme le produit privilégié à étudier puisque l'ouverture des frontières

devait favoriser leur vente - de même qu'elle devait favoriser l'exportation des soieries lyonnaises - Donc chercher l'évolution de la vente des vins et dans quelle mesure elle fut affectée par la nouvelle politique douanière peut se présenter aussi comme une contribution à l'étude du rôle du Libre-Echange dans l'évolution économique du Second Empire. Aussi, après avoir vu sur quelles sources repose cette étude, nous chercherons ce que représentent les exportations françaises puis leur destination.

I - Mais d'abord, quelles sont les sources qui permettent d'aborder l'étude des exportations viticoles françaises.

La source primordiale est le «Tableau du commerce de la France». Il permet une étude quasi complète en ce sens qu'il donne les exportations totales, à la fois en quantité et en valeur, année par année ; d'autre part, il donne les pays de destination, avec les quantités exportées, et distingue les vins en fûts et les vins en bouteilles. Enfin, il sépare les vins de la Gironde et les vins des autres régions de France. On peut se fier aux chiffres donnés par ce «Tableau du commerce extérieur de la France», car, si l'on fait des recoupements avec d'autres sources de renseignements, par exemple les «Statistiques agricoles», on obtient des différences de l'ordre de 1 à 3 %.

Le seul problème qui se pose est de faire une ventilation par région dans les exportations afin de voir quelles provinces ont le plus profité de la nouvelle politique commerciale. Et si nous avons pu faire une étude détaillée pour la Gironde, elle ne nous a pas été possible pour les autres régions, faute d'avoir trouvé le détail des exportations.

Nous l'avons cherché dans l'Enquête agricole de 1866. Mais les renseignements que l'on y trouve sont très disparates selon les départements. Alors que l'Hérault et la Charente multiplient les données, on ne trouve pour la Marne que deux dépositions orales où il soit fait allusion aux vins. D'une

façon générale d'ailleurs, cette Enquête donne plus de renseignements qualitatifs que quantitatifs.

Les Procès-Verbaux des Chambres de Commerce pourraient être utiles. Mais seuls ceux des Séances hebdomadaires de la Chambre de Commerce de Bordeaux sont publiés depuis 1850. Pour celle de Lyon, on ne trouve qu'un compte-rendu annuel à partir de 1864 et jamais il n'y est fait une seule allusion au Beaujolais. Peut-être que localement il existe les Procès-Verbaux des Chambres de Commerce, mais il n'est pas sûr qu'en les dépouillant, on y trouve les statistiques qui manquent pour le détail des exportations régionales. Par exemple, ceux de la Chambre de Bordeaux ne donnent jamais la moindre statistique.

Restent les Archives : la série F 12 aux Archives Nationales fournit quelques pièces concernant l'exportation des vins, mais nous n'y avons pas encore trouvé « le » document statistique qui permettrait de ventiler les exportations par région.

Néanmoins, malgré cette lacune, les résultats obtenus sont représentatifs de la tendance générale et permettent une étude assez complète des exportations viticoles de la France.

II - Mais que représentent ces exportations, à la fois par rapport à l'ensemble des exportations et par rapport à l'ensemble de la récolte ?

A) Par rapport à l'ensemble de la récolte

Cette étude, si dans un sens elle est facilitée par le matériel statistique à peu près complet dont nous disposons, se trouve cependant compliquée par le fait qu'à partir de 1851 et surtout 1852, le vignoble français a été atteint par l'oïdium. Ce n'est qu'en 1857, que la récolte retrouve son niveau antérieur. Le maximum de la crise se situe en 1854. L'existence, dans la première décennie de l'Empire, de ce fléau qui a atteint la récolte et par voie

En conséquence les exportations, va donc fausser les comparaisons que l'on pourra établir avec la seconde décennie, c'est-à-dire avec la période qui suit l'établissement des traités.

Le graphique 9 (Production et exportation comparées des vins de France et de Gironde) montre les rapports entre la production et les exportations et combien les fluctuations annuelles de la récolte sont atténuées pour les exportations.

La moyenne annuelle de la production de vins en France est de :

- 30 M. d'hl entre 1850 et 1859
- 50 M. d'hl entre 1860 et 1869
- 55 M. d'hl entre 1870 et 1876

En Gironde, la production moyenne, entre 1850 et 1870, est de 1,9 M. d'hl.

La Gironde occupe donc une bien faible part dans la production des vins français (en moyenne 4 %). Et c'est cependant la première région exportatrice de vins puisque, pendant le Second Empire, sa part dans les exportations de vins de France est de 36 %, si l'on tient compte de la quantité, et de 43 %, si l'on considère la valeur, soit une place neuf fois plus importante à l'exportation qu'à la production, ce qui est la preuve de la richesse et de la qualité des vins de Gironde. Une autre preuve encore est que la part des vins en valeur est toujours supérieure à la place qu'ils occupent en quantité, jusqu'à atteindre ou dépasser (de 1868 à 1871) la moitié des exportations viticoles de la France.

Une autre preuve enfin peut être apportée quand on cherche le rapport entre les exportations et la récolte. Ce rapport est artificiel pour l'année même, surtout pour les vins de qualité qui vieillissent longtemps avant d'être exportés. D'ailleurs, le graphique 9 montre le décalage dans le temps entre les fluctuations de la récolte et leur contre-coup sur les exportations, décala-

ge qui est d'environ deux ans. Ainsi, pendant la crise de l'oïdium, les ventes ont porté essentiellement sur les réserves et même en 1854, année du plus grand déficit, l'exportation des vins bordelais a dépassé la récolte de 59 %.

Donc, ce rapport entre la récolte et l'exportation est artificiel mais, si l'on fait une moyenne qui porte sur plusieurs années, les variations annuelles s'annulent et la tendance générale se dessine. Ainsi ce rapport est-il, entre 1850 et 1870 de : 5,2 % pour la France,,  
 et de : 45 % pour la Gironde.

Donc, presque la moitié des vins produits en Gironde sont destinés à l'exportation, alors que le pourcentage n'est que de 5 % pour l'ensemble de la France, Gironde comprise. Si l'on déduit la part de la Gironde, le rapport n'est plus que de 3,3 %.

Pour les autres régions de France, en l'absence de statistique, nous sommes réduits à des conjectures sur ce rapport exportations / récolte. Les statistiques agricoles nous permettent d'établir les principales régions productrices. L'Enquête de 1866 nous donne des renseignements qualitatifs sur celles qui exportent. La Gironde est la seule grande région productrice et exportatrice. Les départements du Midi, Hérault, Gard, Aude, produisent beaucoup et ne vendent pratiquement rien à l'étranger. La Côte d'Or, le Rhône, la Saône et Loire produisent peu mais exportent davantage. La Marne paraît avoir une production très réduite. La champagnisation ne s'est pas encore étendue à la région d'Épernay. Cependant son vin est exporté puisqu'on trouve une taxe spéciale pour le Champagne dans les douanes américaines.

Puisqu'on ne peut apprécier dans le détail les exportations de vins, essayons de le faire globalement en cherchant ce que représentent ces exportations viticoles par rapport à l'ensemble des exportations françaises.

B) Par rapport à l'ensemble des exportations. Cette appréciation peut

se faire à un double point de vue.

(1) En valeur :

Les vins représentent le quatrième produit d'exportation français après : - les tissus de soie

- les tissus de coton
- les tissus de laine.

Si cette place n'a guère changé, par contre le pourcentage qu'elle représente dans les exportations a varié, notamment selon les cours. ( Pour les cours, on peut se reporter au Graphique 10 ; il ne concerne que la Gironde, mais la tendance générale est la même.)

Dans la période qui s'étend de 1847 à 1851, c'est à dire pendant la crise économique et avant l'oïdium, la France exporte une moyenne de 2 M d'hl par an, ce qui ne représente que 6,2 % de ses exportations, les cours étant bas jusqu'en 1850.

Pendant la crise de l'oïdium, la France n'exporte plus qu'une moyenne annuelle de 1.650.000 hl, mais cela représente 10 % de ses exportations parce que, à cause de la rareté des vins, les cours ont beaucoup monté - 10 % donc de l'ensemble des exportations bien que celles-ci connaissent un taux d'accroissement annuel de 8 %.

Dans la période qui s'étend de 1860 à 1869, la France exporte annuellement une moyenne de 2.400.000 hl. Le cours des vins a un peu baissé, mais il est resté à un niveau élevé. Aussi les vins constituent-ils 8,7 % des exportations de la France. D'autre part, les ventes de vins ont connu un rythme d'expansion supérieur à celui de l'ensemble des exportations françaises puisque ce dernier, de 1860 à 1869, est de 3,2 % par an et le taux moyen d'accroissement annuel des ventes de vins de 4,6 %.

Enfin, dans la période qui commence en 1870, les exportations moyennes sont maintenant de 3.250.000 hl par an. Mais, depuis 1865, les cours ont baissé et cette forte augmentation en quantité ne compense pas la baisse

des prix ; aussi la place qu'occupent les vins dans les exportations françaises n'est plus que de 7 %.

On peut donc conclure, si l'on élimine la période de l'oïdium comme anormale, que la seconde décennie de l'Empire a été particulièrement une époque favorable à la vente des vins.

(2) Que représentent les exportations de vins en quantité :

Les vins se placent au troisième rang pour l'importance en poids des principales marchandises exportées par mer, c'est à dire l'essentiel des exportations, (les exportations par mer représentent la quasi-totalité pour les vins de Gironde, et entre 60 et 75 % pour l'ensemble des vins français). Et même, entre 1867 et 1876, si la houille est à la première place, les céréales à la seconde, les vins en fûts de Gironde sont à la troisième, et les vins en fûts des autres régions à la septième.

Les expéditions vinicoles ont beaucoup augmenté en volume au cours du Second Empire et elles ont augmenté régulièrement. Elles ne connaissent pas en effet de fluctuations aussi importantes que la récolte parce qu'elles portent autant, sino n plus, sur les réserves que sur la production de l'année. Et alors que l'oïdium était cause d'une baisse d'environ 80 % dans la production, le déficit dans les exportations, de 1850 à 1855, ne fut que de 36 %.

Si l'on fait la moyenne des exportations, en milliers d'hectolitres, on obtient :

- pour la France : 1850 - 1859 = 1.740 milliers d'hl
- 1860 - 1869 = 2.380
- soit une augmentation de 37 %
- 1870 - 1876 = 3.250 milliers d'hl
- soit une augmentation de 36 %
- pour la Gironde = 1850 - 1859 = 590.000 hl

1860 - 1869 = 900.000 hl

c'est à dire 53 %/o d'augmentation

1870 - 1876 = 1.370.000 hl

c'est à dire 35 %/o d'augmentation

La place de la Gironde dans les exportations françaises s'affirme donc.

Jusqu'en 1865, les vins de Bordeaux n'avaient jamais représenté, en quantité, plus de 34 %/o en moyenne des exportations de vins français. Cependant, les exportations vinicoles de la Gironde avaient déjà un taux d'accroissement moyen annuel supérieur à celui des ventes nationales : 10,1 %/o contre 7,1 %/o entre 1860 et 1865.

A partir de 1865, le rythme des exportations vinicoles girondines reste nettement plus rapide que celui de la France. Les vins de Bordeaux représentent désormais en quantité plus des deux cinquièmes des vins français vendus à l'étranger.

Cette forte croissance des exportations de vins, tant pour la France que pour la Gironde, serait-elle le fruit de la politique douanière ?

### III - Les exportations vinicoles vers l'Angleterre :

L'Angleterre, dès avant le Traité, était le premier partenaire commercial de la France.

Le Traité de Commerce, conclu le 23 janvier 1860 entre la France et la Grande-Bretagne, eut pour conséquence d'abaisser les droits de douane par hectolitre de vin de 155 f. à 27,50 f. Cependant, ce droit de 27,50 f. ou de 1 sh. par gallon (c'est à dire 1 sh. pour 4,54 l) n'était pas réservé à tous les vins. Le droit était fonction du degré d'alcool et ce droit de 1 sh par gallon était destiné aux vins dont la teneur en alcool était inférieure à 10,3°.



Une graduation dans les droits avait été prévue lors du Traité. Mais, à partir de 1864, elle fut simplifiée et il n'exista plus que ce droit de 27,50 f. par hl et un droit de 68,76 f. par hl pour les vins dont la teneur était comprise entre 10,3° et 13,7°. Au dessus, les vins étaient assimilés aux liqueurs et eaux de vie et payaient 224,70 f. par hl. Incontestablement, en ce qui concerne les vins, le Traité devait favoriser Bordeaux plus qu'aucune autre région viticole car ses clarets légers et ses Sauternes dépassaient rarement les 10,3°. Aussi les négociants des autres régions, notamment ceux de Bourgogne et du Midi, se sont-ils plaints d'être défavorisés. On trouve aux Archives Nationales de nombreuses preuves de cette dissociation des intérêts viticoles français, sous forme de protestations adressées au Ministre du Commerce ou à l'Empereur. On en retrouve un écho dans l'Enquête agricole. Bordeaux était aussi particulièrement favorisé par sa proximité de l'Océan et par sa longue tradition de relations avec l'Angleterre. Ses exportations allaient-elles donc plus augmenter que celles des autres régions ?

Les conséquences du Traité peuvent se lire sur le Graphique 12. C'est une considérable augmentation des ventes vers l'Angleterre, de tous les vins français. La progression est forte entre 1860 et 1870, moindre après 1870. Mais il faut nuancer cette dernière remarque puisque le graphique est construit selon les exportations en valeur et que les cours ont baissé à partir de 1865. En effet, les quantités de vins de Gironde expédiées en Angleterre furent :

1860 = 55.000 hl

1865 = 78.000 hl

1870 = 188.000 hl

1876 = 249.000 hl

On peut remarquer encore que, jusqu'en 1860, la vente des vins en bouteilles, c'est à dire de la production de luxe, est prépondérante. Après 1860, la vente des vins courants, en fûts, l'emporte.

La part de l'Angleterre dans les exportations de vins français est passée en valeur de 8,5 % pour la période 1847 - 1859

à 21 % pour la période 1870 - 1876.

Et dans ces vins français à destination de la Grande Bretagne, la part des vins de Bordeaux est passée entre ces deux mêmes périodes, de 24 à 39 %. Cette augmentation n'a pas commencé en 1860, puisqu'en 1855, la moitié des vins français vendus en Angleterre étaient des vins de Bordeaux ; mais les circonstances étaient anormales. La crise de l'oïdium faisait exporter les réserves. Cette proportion s'est abaissée à 30 % jusqu'en 1866. Elle remonte après, surtout après 1870, elle atteint 44 % en 1876. Donc, dans les cinq années qui suivent la signature du Traité, les craintes des autres régions viticoles à l'égard d'une prépondérance girondine favorisée par les clauses du Traité, sont exagérées. Cette prépondérance existe, elle s'accroît légèrement mais elle est antérieure au Traité. Ce dernier a considérablement augmenté les ventes de vins français sans modifier fondamentalement - au moins jusqu'en 1870 - la répartition de leurs provenances.

D'autre part, si, vers 1870, les vins de Bordeaux représentent environ les deux-cinquièmes des vins français vendus en Angleterre, l'Angleterre, elle, ne représente que 17 % dans les exportations girondines. En effet, les ventes de vins ont tellement augmenté dans toutes les directions que, malgré l'accroissement que l'on a vu, l'Angleterre, comparativement, tient une place moindre. Les graphiques 11 et 11 bis montrent cet accroissement des exportations viticoles bordelaises où les pays d'Amérique latine tiennent longtemps la première place. Ce n'est qu'en 1876 que l'Angleterre devient le premier pays importateur, suivie par l'Allemagne.

Cependant, la Gironde a plus augmenté ses ventes vers l'Angleterre que l'ensemble de la France : elles quintuplent de 1860 à 1869 quand celles de la France quadruplent seulement. Après 1870, elles doublent en-

core et celles de la France n'augmentent que d'un quart. Si l'on compare les taux de croissance moyens annuels des exportations vinicoles (vers l'Angleterre) et de la France et de la Gironde, ce sont, ceux de la Gironde qui sont toujours les plus élevés.

Un autre fait intéressant est à noter si l'on compare les exportations en poids et celles en valeur. Alors que pour l'ensemble des exportations, on a toujours un accroissement plus élevé en valeur qu'en poids (étant donné l'augmentation des prix), c'est le contraire qui se passe pour les expéditions girondines vers l'Angleterre. C'est la preuve qu'ont été exportés plus de vins ordinaires qu'auparavant.

Et cela est confirmé quand on étudie le détail des exportations, c'est à dire si l'on fait une distinction entre les vins en fûts et les vins en bouteilles. En effet, entre 1850-59 et 1870-76, les quantités de vins en bouteilles vendus en Angleterre quintuplent, mais leur proportion dans les expéditions bordelaises vers le Royaume-Uni passe, entre les mêmes dates, de 33 à 20 %.

Cet accroissement extraordinaire des ventes de vins et plus spécialement des vins les plus communs en fûts, ne pouvait qu'être dû au Traité et à l'abaissement des droits. D'ailleurs les viticulteurs girondins ne s'y trompaient pas, tel celui-ci qui déclare, dans l'Enquête agricole de 1866 : « On ne saurait trop louer le gouvernement d'avoir pris l'initiative des Traités de Commerce. C'est à ces Traités, et surtout à celui qui a été conclu avec l'Angleterre, que la Gironde doit le développement de sa richesse et les prix élevés que ses produits et spécialement ses vins ont obtenus dans ces dernières années »

Et cependant peut-être quelques nuances seraient à apporter, surtout si l'on considère l'ensemble de la France. Incontestablement, le vignoble français connaît sous le Second Empire une grande extension. Dans la plupart des régions viticoles, les terres consacrées à la vigne s'accroissent

et les méthodes de culture s'améliorent. En Gironde, en particulier, le vignoble dans sa forme actuelle de plantation et d'exploitation se fixe à cette époque. Presque partout les rendements augmentent, donc la production. Cet accroissement de la production est dû à la rentabilité que connaît la culture de la vigne à cette époque ; et cette rentabilité provient de deux raisons : d'une part, de l'augmentation des prix qui sont restés élevés après la crise de l'oidium ; d'autre part, de nouveaux marchés.

Dans ces nouveaux marchés, l'étranger tient une place importante, on l'a vu. Mais le fait essentiel, pour le Second Empire, est la création d'un marché national grâce aux chemins de fer. Paris devient le premier marché du vin, le principal centre de consommation. Les dépositions dans l'Enquête Agricole de 1866 le confirment, de même le fait que, même pour la Gironde, l'augmentation de la production est supérieure à l'augmentation des exportations.

Mais si le vin tient une place beaucoup moins importante dans les exportations que dans la consommation nationale, néanmoins, en quantité et en valeur, il est aux premiers rangs des exportations. Il reste avec la soierie lyonnaise, le symbole même des exportations de luxe de la France.

---

## DISCUSSION

En ouvrant le débat, M. Léon reconnaît avoir été particulièrement sensible à l'hymne au vin de Bordeaux que vient de présenter Mme Cadier. Il remercie cette dernière d'avoir su étayer son exposé, de calculs et de graphiques extrêmement parlants qui établissent très nettement la supériorité économique des vins et des vignobles du Bordelais sur ceux de Champagne et de Bourgogne pendant toute la période du Second Empire.

## Les sources

Avec l'intervention de M. Garrier, la discussion s'oriente sur la délicate question des sources. M. Garrier insiste sur le fait, déjà souligné par Mme Cadier, que l'Enquête agricole de 1866 (publiée en 1872) ne comporte que des renseignements qualitatifs (les questions n'appelant jamais de réponses chiffrées) Il n'a pu trouver, aux Archives du Rhône les dossiers réunis par la commission départementale, en réponse à cette enquête. M. Goujon a constaté la même lacune dans les Archives de Saône-et-Loire. Mme Cadier précise que les seules données chiffrées fournies par cette enquête concernent les départements de la Charente et de l'Hérault et sont publiées dans les Tableaux du Commerce de la France.

Les Archives Nationales ne sont guère plus riches. Mme Cadier a constaté la grande pauvreté de la série F 20 et M. Léon rappelle que la série F 12, très importante pour le Premier Empire est déjà moins riche pour la Monarchie de Juillet et sans grand intérêt pour le Second Empire.

Les Archives des Chambres de Commerce sont d'intérêt variable selon les régions. M. Garrier rappelle que la Chambre de Commerce de Lyon ne s'intéresse qu'à la soierie et ne compte aucun négociant en vin parmi ses membres. Bien que créée sous le Second Empire, celle de Villefranche n'a pas laissé d'archives concernant la production ou la commercialisation des vins du Beaujolais.

A M. Cayez qui interroge pour savoir si on peut connaître le trafic détaillé des ports de France, Mme Cadier répond qu'elle l'a établi pour Bordeaux, que les sources manuscrites au début du XIXe sont ensuite publiées, à partir de 1857 dans les Tableaux du Commerce de la France

Conditions et structures du négoce.

L'influence du traité de commerce est difficile à connaître si l'on

se base sur les témoignages directs. En effet, d'une part, l'enquête de 1860-62 sur les conséquences du traité de commerce de 1860 (conservée à la Bibliothèque Nationale) concerne l'industrie ; d'autre part, les témoignages des contemporains peuvent être orientés à la suite de questions officielles : c'est ainsi que Rouher a fait pression sur les Bordelais pour qu'ils rédigent des pétitions de remerciement au gouvernement (constatation de Mme Cadier).

M. Garrier demande pourquoi, dans le Bordelais, il y a eu une campagne contre les tarifs de Chemin de fer. Mme Cadier explique que le cabotage était tombé en désuétude et que le transport des vins s'effectuait essentiellement par voie de fer (le trafic des deux gares - de Bordeaux ? - à la fin du Second Empire est de dix fois supérieur à celui de la voie d'eau). MM. Lorcin et Léon remarquent que la politique générale des chemins de fer tendait à tuer la voie d'eau. M. Garrier souligne que cette politique était inégale selon les régions : c'est ainsi que pour favoriser le Midi, pour des raisons électorales, le P.L.M. lui avait consenti des tarifs à très bas prix, à tel point que les vins du Beaujolais qui devaient gagner Paris étaient parfois embarqués par voie d'eau, de Belleville à Arles puis acheminés par chemin de fer jusqu'à Bercy.

Sur les conditions pratiques du commerce des vins, M. Peyrot demande pourquoi, alors que le prix de l'hectolitre en bouteilles diminue, les exportations de vins en fûts sont en augmentation, M. Garrier répond, que dans une production de qualité, la part prépondérante des expéditions en fûts signifie peut-être que c'est l'importateur qui trouve intérêt à mettre lui-même en bouteille. Mais, en raison de progrès techniques dans la conservation et la manutention des vins après 1860, les meilleurs crus eux-mêmes deviennent susceptibles d'être exportés en fûts.

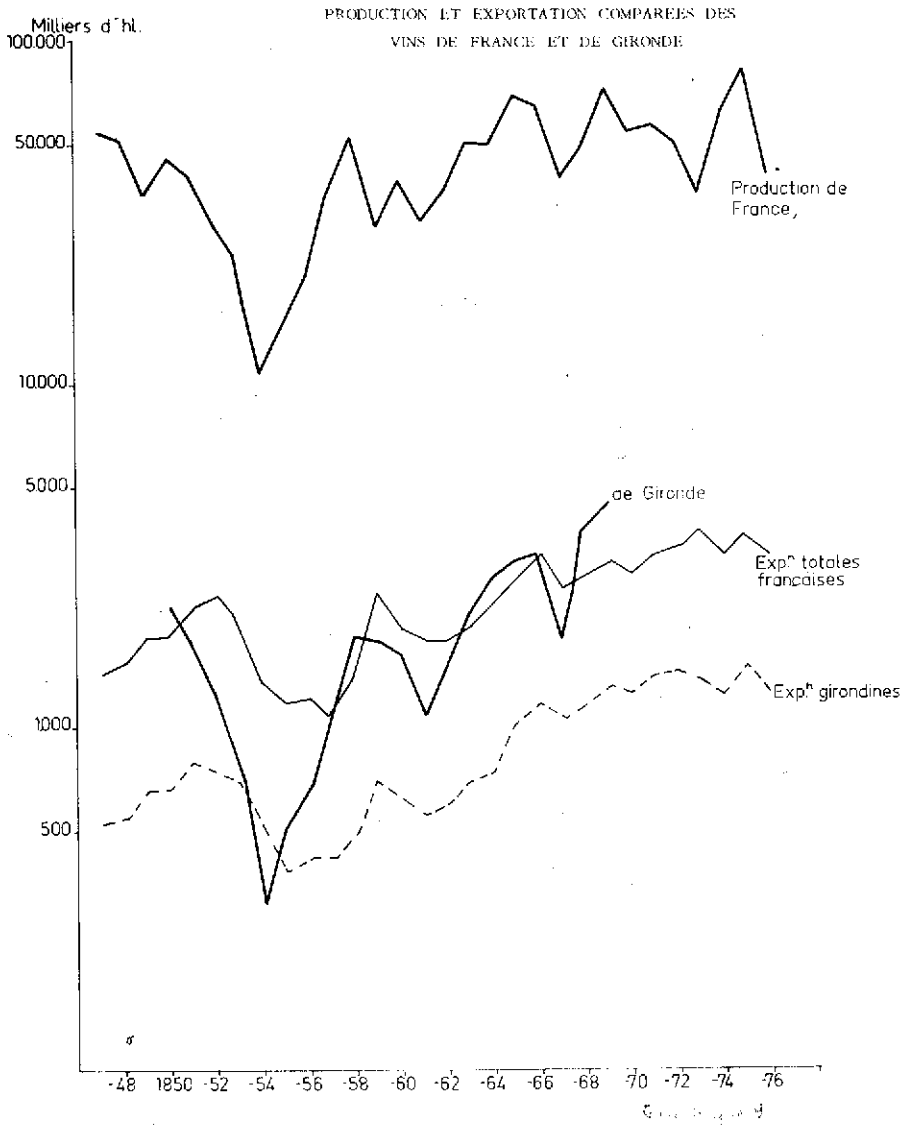
M. Lara demande si les vins qui sont exportés vers l'Amérique latine et plus particulièrement l'Argentine, sont altérés par la traversée. Mme

Cadier explique que leur qualité s'en trouve, au contraire, affinée ; elle se fait l'écho d'une tradition couramment rencontrée, selon laquelle, les Bordelais auraient fait voyager leurs vins jusqu'en Inde pour les améliorer. Elle pense avec M. Jacob, qu'il s'agit là d'une tradition mythique difficile à vérifier si ce n'est par l'étude des papiers d'affréteurs, comme le suggère M. Léon.

MM. Lara et Garden demandent des précisions sur les structures de ce négoce international : était-il aux mains des Bordelais ou d'étrangers installés à Bordeaux (M. Lara se demande si les Portugais qui ont vu, dans la seconde moitié du XIXe siècle, décliner leurs exportations de vins à destination de l'Angleterre au profit du Bordelais, n'ont pas été tentés de continuer leur activité par Bordeaux. Ce commerce était-il aux mains des Bordelais ou des importateurs ? Mme Cadier répond que les négociants de Bordeaux sont des Français, même si certains d'entre eux sont d'ascendance allemande, comme l'atteste leur nom. Elle souligne que ces négociants sont les dominateurs d'un marché dans lequel les producteurs ne jouent aucun rôle jusqu'aux alentours de 1855-1860, les vins de Bordeaux étaient vendus, non sous le nom du producteur mais sous celui du négociant. A ce moment là, la lutte entre négociants et producteurs s'engage ainsi que le met en valeur M. Garrier. Cette réaction est, typiquement bordelaise. Le Beaujolais n'a jamais connu de telles querelles !

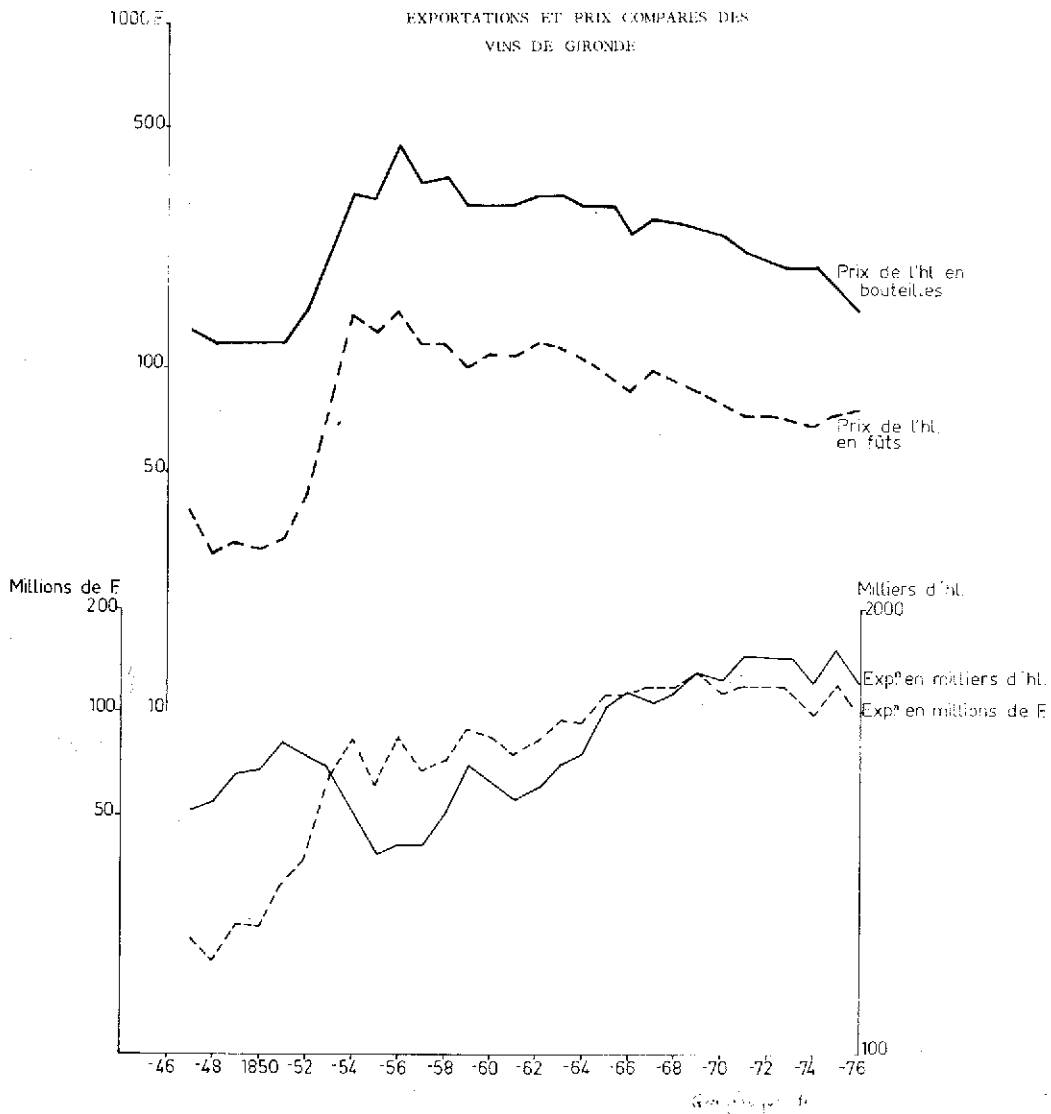
#### Les marchés.

Les différents pays importateurs sont alors évoqués. La grande place occupée par l'Argentine, au premier rang des importateurs de vins bordelais suscite des demandes de précisions de la part de MM. Léon, Merley, Durand. Il ressort que le marché argentin était constitué par un noyau de petits planteurs qui, dans les années 1860 avaient accumulé des fortunes rapides



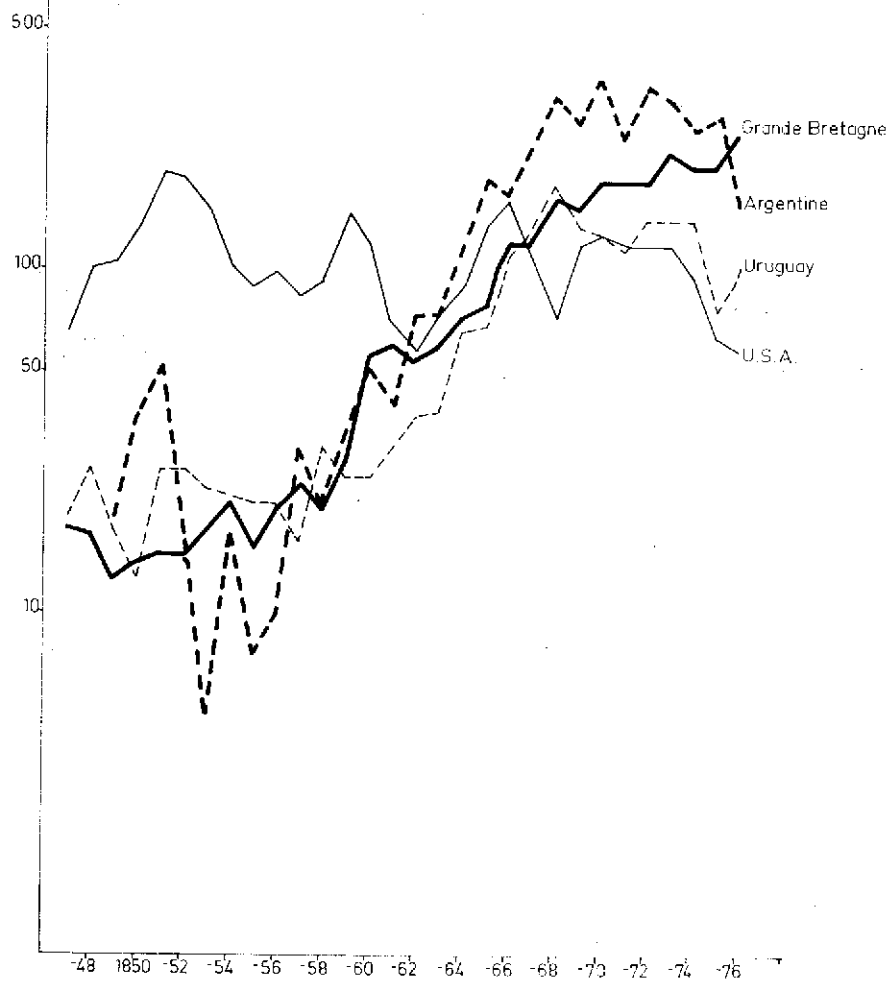


EXPORTATIONS ET PRIX COMPARÉS DES  
VINS DE GIRONDE

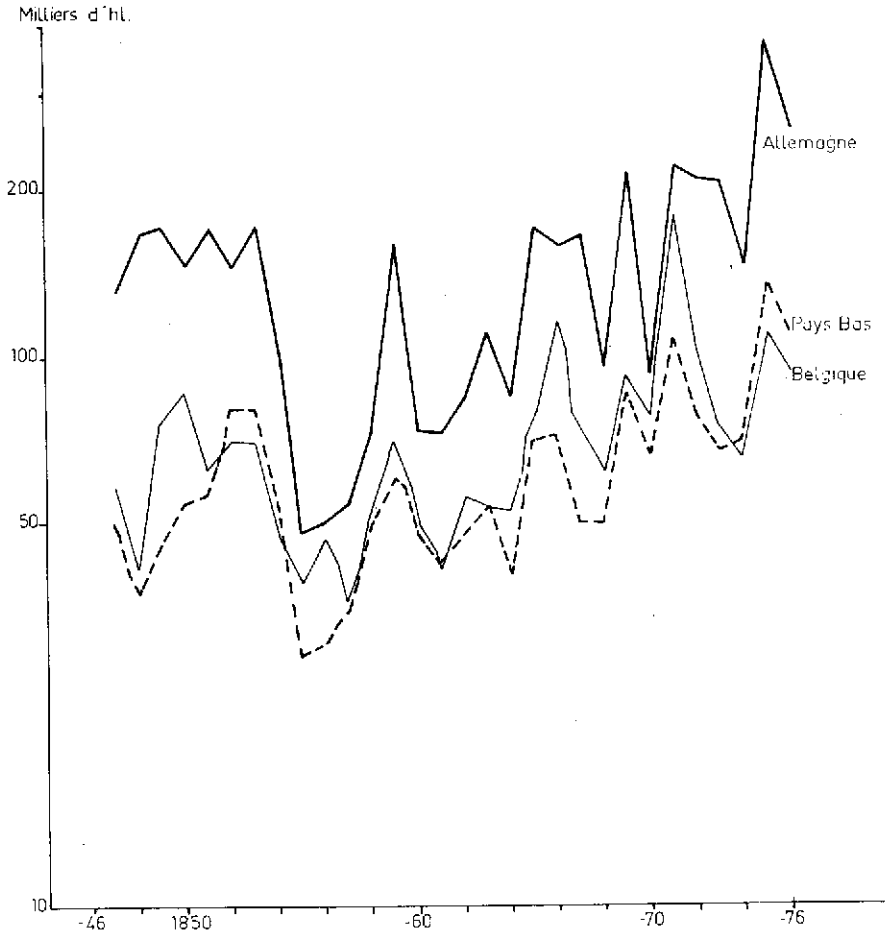


Milliers d'hl.  
1000

### LES PRINCIPAUX PAYS IMPORTATEURS DES VINS DE BORDEAUX

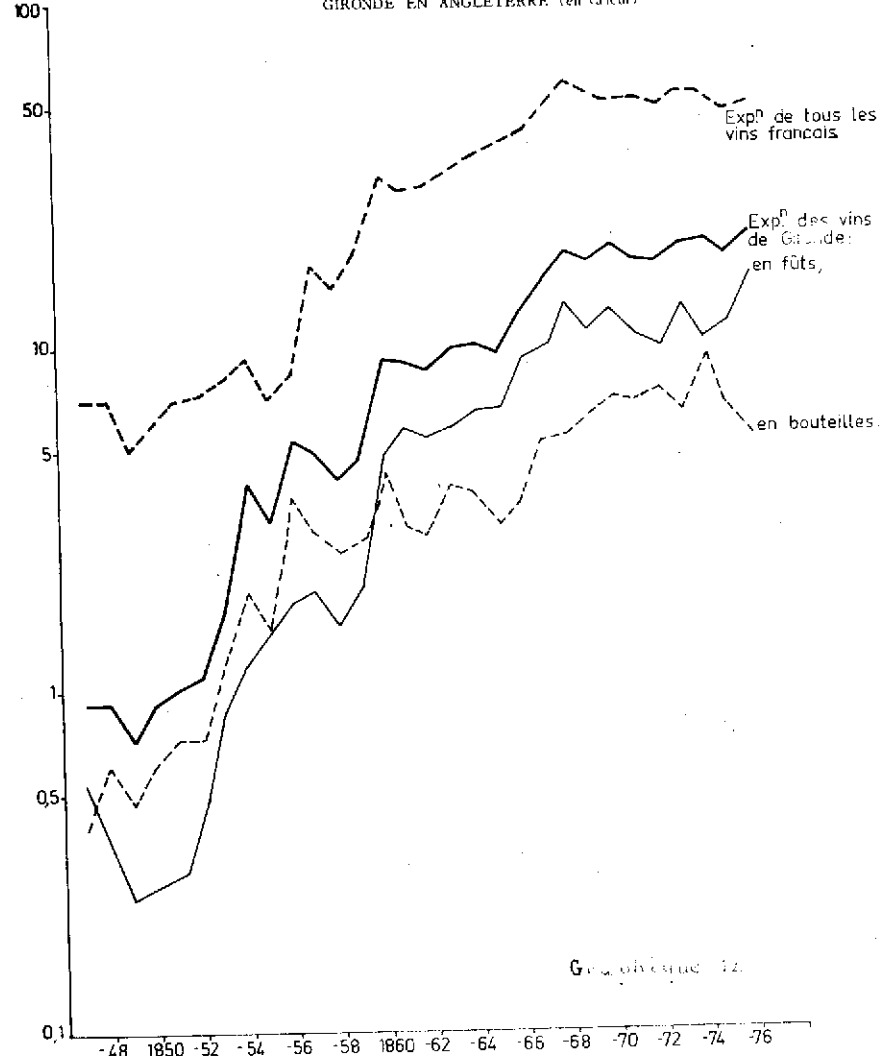


LES PRINCIPAUX PAYS IMPORTATEURS DES VINS DE BORDEAUX  
( Pays du Nord )



EXPORTATION COMPAREE DES VINS DE FRANCE ET DE  
GIRONDE EN ANGLETERRE (en valeur)

Millions de F.



qu'ils dilapidaient en grande partie, dans des dépenses de luxe, parmi lesquelles les vins occupaient une place de choix. Il est constaté aussi, sans possibilité d'explication, que la Guadeloupe consommait deux fois plus de vins de Bordeaux que la Martinique. Le commerce à destination de l'Argentine s'effectuait sur des bateaux français en partance pour l'Argentine. Aucune confusion n'est possible : le marché argentin est une réalité. Il a bénéficié de la création de la ligne régulière Bordeaux - La Plata, inaugurée en 1857. Il est l'expression du nouveau courant commercial transatlantique qui s'infléchit vers le sud après le déclin économique des Antilles.

Pour M. Lara qui évoque une autre région importatrice de vins de Bordeaux, la Baltique, Mme Cadier précise que la Russie, premier importateur des régions du Nord, en achète annuellement 20.000 hl, dont l'essentiel est constitué par des vins blancs de Sauterne.

Pour M. Lequin, la place tenue par les vins, donc par un produit agricole traditionnel dans les exportations françaises du Second Empire, reste le symbole de l'Ancien Régime qui économiquement se poursuit, en France jusque dans les années 1880. Il parle de « révolution industrielle » « introuvable » en France. La thèse de M. Lévy-Leboyer est à nouveau illustrée. Il y a opposition totale entre l'Angleterre qui a conquis les marchés de produits nouveaux (métallurgie), alors que la France vend traditionnellement des produits de luxe (ce qui résoud le problème argentin, constitué par l'aristocratie. Pour M. Léon, la révolution industrielle des années 1860-1875 est indiscutable mais il faut distinguer entre les structures internes de production (métallurgie - chimie) et le secteur des exportations. Les vieilles structures commerciales donnant les premières places aux exportations de vins, de laine, de coton se maintiennent. Les productions récentes ne sont pas vite compétitives (ex.: les Schneider du Creusot), l'avance de l'Angleterre vers 1870 est considérable dans les domaines-clés de la métallurgie (cf. M. Landes

(Cambridge Economic History). La tendance française, ne se renversera que dans les années 1880 : à ce moment là, les produits industriels prennent la première place des exportations.

=====